



collectivités  
pour la culture

communiqué  
du 2 septembre 2021

### **LE DROIT D'ASILE POUR LES ARTISTES AFGHAN.E.S RÉFUGIÉS**

En Afghanistan, terre riche notamment d'une très ancienne et vivace tradition musicale et poétique, un gouvernement particulièrement obscurantiste vient de prendre le pouvoir : celui des Talibans. Ces nouveaux maîtres du pays bafouent la liberté d'expression, tiennent les femmes en servilité et rejettent toute liberté à la pratique des arts et de la culture. Les artistes y sont menacés et beaucoup n'ont d'autre perspective que l'exil. Ils et elles sont condamnés à devenir, comme il y en eut pendant les heures les plus sombres de l'histoire européenne, des réfugiés.

Notre pays s'enorgueillit d'être une terre d'asile pour toutes celles et ceux dont la liberté est bafouée. Nos territoires ont toujours su les accueillir, les accompagner, les préserver et préserver leurs droits fondamentaux. Celui de s'adonner à son art en est l'un des plus essentiels. Nos lois protègent la liberté de création et se revendiquent du respect des droits culturels.

Aujourd'hui les artistes afghan.e.s ont besoin d'une terre d'accueil ; au titre de la défense du patrimoine mondial commun de la diversité culturelle, nous avons besoin d'eux. Les élu.e.s de notre Fédération sont convaincus de la valeur civilisatrice essentielle des expressions artistiques et du caractère inacceptable de l'interdiction de les pratiquer. Il est de notre devoir de réaffirmer pour eux le droit d'asile et, à leurs côtés, de contribuer à protéger notre idéal d'humanisme.

*la FNCC*